

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 19 Juillet 2022

L'an deux mille vingt deux
le 19 Juillet à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Juillet 2022.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Magali DIDIER, Laurent GALLOT, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Signature des avenants aux marchés publics pour travaux supplémentaires de l'école élémentaire,
- ▶ Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde PCS canicule
- ▶ Sollicitation du CAUE pour l'aménagement du centre bourg
- ▶ Questions orales

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 28 Juin 2022 et est adopté à l'unanimité.

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision de contracter un prêt pour le financement des travaux de l'école.

Mise aux voix

Adopté à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DELIBERATION N°2022/20

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour certains lots qui n'avaient pas été prévus dans le marché public de l'école élémentaire.

POUR LE LOT N°1 - SANIPAC Chauffage, climatisation, plomberie :

- la fourniture et la pose d'un sanibroyeur coté salle Paul Datry pour la classe qui sera installée dans cette salle pendant le temps des travaux et la pose d'un chauffe-eau électrique,
- la reprise du réseau d'évacuation des sanitaires du RDC,
- mise en œuvre d'un sanibroyeur WC au RDC et déplacement de l'aspirateur centralisé.

Ces travaux supplémentaires se montent à **2 496.81 € HT**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE : le Maire à signer avec l'entreprise SANIPAC l'avenant n°1 au marché lot n°1

POUR LE LOT N°3 – PROPONNET Menuiseries

Monsieur le Maire expose au CM la nécessité de rajouter des travaux qui n'étaient pas prévus dans le marché public de l'école élémentaire :

- fabrication et pose de tablettes en médium sur toutes les fenêtres du RDC pour une somme de 830.89 € HT,
- la création de 2 placards pour une somme de 4 292.28 € HT,
- porte de placards entrée RDC et fourniture et pose d'un plan de travail pour 2 070.40 €
- changement de fenêtre et mise en place d'un organigramme pour 2 123.36 €

Ces travaux supplémentaires se montent à **9 316.93 € HT**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE : le Maire à signer avec l'entreprise PROPONNET l'avenant n°3 au marché lot n°3

POUR LE LOT N°4 – DIC Isolation plâtrerie peintures

Monsieur le Maire expose au CM la nécessité de rajouter des travaux qui n'étaient pas prévus dans le marché public de l'école élémentaire :

- démolition des doublages existants dans le couloir et bibliothèque et le soubassement bois classe 1 pour un montant de 1 260 €,
- fourniture et pose d'un chassis vitré au-dessus de la porte du WC RDC pour 500 €
- travaux de peinture combles et découpe placard RDC pour 280 €

Ces travaux supplémentaires se montent à **2 040 € HT**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE : le Maire à signer avec l'entreprise DIC l'avenant n°3 au marché lot n°4

POUR LE LOT N° 7 – KILINC Façades

Il y a lieu de rajouter des travaux complémentaires,

- découpe de tous les gonds des anciens volets, les arrêts des volets, arrêt des seuils et arrêt des plafonds pour 1300 € HT
- Reprise de l'enduit du mur en pisé les deux faces recto/verso le long de la RD pour 3 411.20 €
- Reprise de façade évacuation EU pour 1000 €
- et en réduction pour le lot en peinture – 3000 €

Ces travaux supplémentaires se montent à **2 711.20 € HT**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise KILINC

Le montant total de ces travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus aux marchés publics initial se monte à **16 564,94 € HT**.

En application de l'article 5.3 sur les modalités de variation de prix de l'acte d'engagement signé par les entreprises :

- Une actualisation est appliquée vu que le délai est supérieur à trois mois s'écoulant entre le mois d'établissement du prix et la date de commencement d'exécution des prestations,

L'actualisation totale se monte donc à **5 919.23 € HT** soit un total général de : **23 484.17 €**

LE LOT N°6 HORS MARCHÉ – GENEVE rampe PMR

Il y a lieu de rajouter des travaux de piquage d'un seuil à l'intérieur et re coulage de béton, démontage des marches d'entrée défectueuses et taille de pierres et repose pour un total de **748 €**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE : le Maire à signer le devis de l'entreprise GENEVE pour les travaux supplémentaires de 748 € pour le lot n°6.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal que la barrière de l'école qui sépare avec le voisin est en très mauvais état et le grillage à changer. Ces travaux n'étaient pas prévus aux marchés signés, ils seront commandés hors marché,

Un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie BM Création pour refaire ce mur :

- la construction d'un mur (1 m de haut avec des lattes brises vue en partie supérieure) pour remplacer la barrière de la cour pour 4 256 € HT,
- pour la destruction du bac à sable 500 € HT,
- la reprise d'enrobé à chaud en lieu et place du bac à sable pour 1 257,93 € HT, et réalisation d'une couverture en béton coulée sur le mur de la RD 2 420 € HT, soit un total de **8 433.93 € HT**.

Eventuellement l'enrobé à chaud pourrait être remplacé par du Balthazar.

TOTAL GENERAL pour tous les travaux supplémentaires est de : **31 666.10 €**

Le montant total du marché est de 398 470 € HT, et il était prévu 10% d'imprévus en sus, soit 39 847 € HT. Les suppléments envisagés ne dépassent donc pas le montant des imprévus.

Il est proposé d'adopter un budget supplémentaire de **31 666,10 € HT** pour réaliser ces travaux.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix). Sauf la destruction du bac à sable, la décision est reportée ultérieurement.

2. Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde PCS Canicule

Une vigilance canicule a été mise en place avec le CCAS pour une communication spécifique aux habitants sur le sujet. Par ailleurs le CCAS est en situation de veille vis-à-vis des personnes âgées et/ou isolées.

3. Sollicitation du CAUE pour l'aménagement du centre bourg

Le CAUE est un conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mandaté par le département. Le délai d'intervention du CAUE est d'environ 6 mois. Le CAUE sera sollicité pour l'aménagement de la place des écoles et près du chêne derrière le site sportif (jeux, tables de pique-nique...) afin qu'il nous présente des propositions.

Le coût de l'adhésion au CAUE est d'environ 100 €/an et nous sommes déjà adhérents car nous avons fait appel à leur service pour l'étude de la rénovation de notre école.

**OBJET : PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
DELIBERATION N°2022/21**

Il s'agit d'un prêt sur 15 ans proposé par la Banque Postale.

Deux modes de financement sont proposés :

- Amortissement constant de 1 666,67 €/trimestre (remboursement variable de 2 428,84 € pour le premier trimestre et 1 677,68 € pour le dernier trimestre) : taux fixe de 2,69%, coût total du prêt de 20 600,87 €.
- Echéance constante de 2 035,31 € : taux fixe de 2,75 %, coût total du prêt de 22 209,27€.

Mise aux voix

Le Conseil fait le choix à l'unanimité du prêt à amortissement constant.

4. Questions orales

Thierry :

- Travaux de l'école : ils avancent à bon rythme et la rentrée devrait être faite dans le bâtiment rénové. Inauguration le 16/09 en même temps que l'accueil des nouveaux habitants.
- Les emplois (entretien des voies) ont été faits sur la commune.
- Le Chemin de Nassint sera repris à la rentrée par le syndicat de voirie. Il faut ajouter un panneau voie sans issue à l'entrée du chemin de Nassint car trop de campings-cars l'empruntent. Il faut que la commission voirie se réunisse et commande tous les panneaux de signalisation à installer en complément sur la commune.

Jacques C :

- Intervention de bureaux d'études pour l'établissement du PLUI – Etablissement en cours de l'appel d'offre.
- Les communes devront gérer à terme toutes les petites demandes d'autorisation (déclaration de travaux hors permis de construire).

Pierre :

- Attente de la fibre optique. Installation en cours sur Milieu. Délai de 3 à 6 mois ? Nous espérons avant la fin de l'année pour les quartiers de Milieu et du Gontard.

Alexandra :

- Il faut quelqu'un pour le mariage du 20/08 à 17h. Magali sera disponible. La réunion pour la préparation du mariage aura lieu jeudi soir à 17h30.

Magali : RAS

Laurent V : RAS

Laurent G :

- Rencontre avec AGAP'PRO : compte tenu de l'instabilité des cours des matières premières, il n'est pas possible de faire une prévision sur les hausses à venir. Une forte hausse est néanmoins attendue sur les légumes, la biscuiterie et la laiterie. Pas d'information pour l'instant de Vernioz sur les hausses attendues afin d'harmoniser nos tarifs. Un conseil municipal devra se tenir fin août pour valider l'augmentation probable du repas.

Jacques S :

- Conférence d'Arthur Keller du 11/07 sur l'adaptation des territoires au changement climatique : participation de Denis au Péage et retransmission à la mairie avec Jacques S et Laurent V. La retransmission via la chaîne Youtube d'EBER a bien fonctionné. Beaucoup de participation des élus au Péage, mais décevante à la mairie avec 6 participants au plus fort de la soirée. Le conférencier a beaucoup discuté des changements bioclimatiques et de la consommation des ressources terrestres mais a finalement peu abordé la question de l'organisation des territoires.

Denis :

- Des commissions extra-communales ou comités consultatifs pourraient être organisés pour intégrer des habitants aux réflexions, mais il faut changer le statut de ces commissions (notamment pour réfléchir aux aménagements de la commune et à l'organisation des animations).
- SDIS Camping : Laurent G a repris RdV pour vendredi avec le directeur du camping pour voir le bâtiment qui a changé de destination.
- Médiathèque : le salarié de la médiathèque devra être embauché par la commune porteuse du projet (Vernioz). Une commission sera établie pour cette embauche et la commune sera représentée par Anaïs.
- Projet Dugua : La commune intégrera un fourreau pour la caméra de surveillance à installer côté ouest de la commune et pourra participer au coût de la tranchée d'alimentation par ENEDIS. Celle-ci pourrait être positionnée sur le haut du fossé côté terrain Duranton, mais il faut discuter de la servitude avec ENEDIS.
- Lotissement Le Gillier : l'ancien président a demandé le déplacement des boîtes aux lettres et que la mairie le prenne en charge, mais la commune a refusé car les BAL sont des équipements privés même si elles sont sur la voirie.
- Commission bâtiment : voir la déclaration à faire avant la fin de l'année sur les consommations des surfaces > 1000 m² (gymnase, salle polyvalente).
- Cimetière : le règlement du cimetière a été revu, mais pas la tarification. A travailler.
- Il faut faire aboutir la convention avec l'UJMM (commission règlementation).
- Réflexion en cours pour éventuellement construire quelques logements à louer près de la place des écoles.
- Participation citoyenne : sujet à faire avancer.
- Demande de Montseveroux pour la mise en place d'une police intercommunale.
Commission pour la vidéosurveillance : participants à définir. Rapport de gendarmerie à lire.

Fin du conseil municipal à 21h05

